

TARIFS ACTIVITES SUAPS 2025/2026



Inscriptions/paiement au SUAPS lors des permanences

ACTIVITES	JOURS	TARIFS TTC
CANOE-KAYAK	journée, matériel fourni	10 €
ESCALADE falaise (départ Pau)	la journée, corde et matériel fournis	10 €
	1/2 journée, corde et matériel fournis	5 €
PLONGEE formation niveau 1 (Bayonne)	Etudiants et personnels	210 €
PLONGEE sortie (titulaire au minimum du niveau 1)	journée (encadrement et matériel compris, transport non compris) suivant convention club	30 € (*)
PLONGEE stage (titulaire au minimum du niveau 1)	journée (transport et encadrement compris, matériel non compris) multiplié par le nombre de jours de stage	50 € (*)
RANDONNEE PEDESTRE	la journée	10 €
RANDONNEE RAQUETTE	la journée	10 €
	location raquettes et ARVA	5 €
SKI ALPIN/SNOWBOARD (départ Pau)	demi-journée (hors UET)	11 €
	samedi journée	22 €
SKI ALPIN/SNOWBOARD (départ Bayonne)	samedi journée	22 €
SKI ALPIN/SNOWBOARD location matériel	la journée de location snowboard/ski	6 €
SKI/SNOWBOARD stage (Etranger)	par jour (hors hébergement et hors restauration)(*)	75 € (*)
SKI/SNOWBOARD stage (France)	par jour (transport et forfait compris)(*)	35 € (*)
SKI/SNOWBOARD stage (France)	par jour (hébergement, transport et restauration compris)(*)	90 € (*)
	par jour (hébergement et restauration compris)(*)	90 € (*)
SKI/SNOWBOARD stage formation moniteurs	par jour (transport et forfait compris)(*)	50 € (*)
SKI ALPIN/SNOWBOARD stages & sorties	Etudiants moniteurs en encadrement	0 €
	Etudiants moniteurs n'encadrant pas: 50% de réduction sur sorties et stages (hors stage formation)(**)	-50% (**)
VTT sortie (départ Bayonne)	la journée (matériel non fourni)	10 €
SURF (départ Pau)	jeudi la journée matériel fourni	10 €
SURF stage (Pau et Bayonne)	par jour (hors hébergement et hors restauration)(*)	10 € (*)
SURF stage à l'étranger (Pau et Bayonne)	par jour (hors hébergement et hors restauration)(*)	15 € (*)
Redevance annuelle personnel	personnels UPPA par an(***)	50 € (***)

Aucune sortie plein-air ne sera remboursée en cas de non présence (sauf présentation d'un justificatif médical)

Seules les sorties annulées par le SUAPS peuvent donner lieu à un remboursement ou un report à la sortie suivante

Paiement en espèces, carte bleue ou chèques (régisseur de recettes SUAPS) à l'inscription

Les tarifs des sorties pleine nature ne s'appliquent qu'aux étudiants en formation non notée

(*) ce tarif pourra bénéficier d'une remise sur avis du responsable du SUAPS (nombre de personnes, destination, ...)

(**) la réduction de 50% sur la sortie est attribuée aux étudiants moniteurs titulaires qui n'encadrent pas des étudiants

(***) carte nominative non scellable

Elle est annuelle (dates de début et fin d'activités) et non remboursable

